

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 19h00, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Identification du site concerné :  
Lots 6 638 149 et 6 638 151, 10 rue Notre-Dame (adresse projetée), zone R-28

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre la construction du bâtiment résidentiel de la phase 2 du projet Quartier Oviv, alors que 26 cases sur un total de 339 cases à l'intérieur du stationnement souterrain ne communiqueraient pas directement avec l'allée de circulation. L'alinéa k) de l'article 174 du *Règlement de zonage numéro 05-384-15*, prescrit que « *chaque case de stationnement doit communiquer directement avec l'allée de circulation* ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne ce 15 septembre 2025



Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière

---

**CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 15 septembre 2025, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 15 septembre 2025.

Donné à Charlemagne ce 15 septembre 2025



Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière